



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PE-02(02)

Deux formes d'identification

Juill. 2026



Sécurité physique des installations

Physical and Environmental Protection

PE-02(02) – Deux formes d'identification (PcEE)

Énoncés :

Exiger deux formes d'identification à partir des documents d'identification suivants pour l'accès aux visiteuses et visiteurs dans l'édifice où se trouvent les systèmes : [\[Affectation : liste des formes acceptables d'identification définies par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Des exemples de formes acceptables d'identification comprennent les passeports, des cartes d'identité émises par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou territorial et des cartes d'identité de service militaire. Pour avoir accès à des installations au moyen de mécanismes automatisés, les organisations peuvent se servir de cartes d'entrée à identification par radiofréquence (RFID pour Radio Frequency Identification), de NIP et de biométrie. Les organisations doivent admettre que ces formes d'identification relèvent de renseignements personnels et ceux-ci doivent donc être protégés en conséquence.